

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 avril 2026
DCM N° 26-04-29-11

Date de convocation initiale et d'affichage : 16 avril 2026

Date de convocation complémentaire et d'affichage : 23 avril 2026

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. et Mmes CONTRERAS Céline, DE DIJCKER Magali, DEROUT Aurélie, GALLINA Nadine, HEIL Régis, PALLUCCA Didier, PATAT Hervé, ZIELINSKI Christophe, Adjoint

MM. et Mmes CRINQUANT Anka, DAP Frédéric, FOSCA Jean-Pascal, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GUERVILLE Caroline, GWIAZDA Daniella, KRIEGER Marie-Odile, MAGGI Isabelle, MESLARD Frédéric, OLIGER Yannick, ORSINI Jean-Louis, PAQUET Christopher, POLIMANN Valentine, PORTA Jules, ROSIN Laurette, SCHOUVER Franck, TOTTOLI Isabelle, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : M. MARQUES DA SILVA Constantin à Mme VEIDIG Patricia.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Valentine POLIMANN.

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Rapporteur : M. Didier PALLUCCA, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 et d'y inscrire les montants prévisionnels comme suit :

Objet	Rappel des taux 2025	Vote des taux 2026	Bases prévisionnelles 2026 (Etat 1259)	Produit estimé 2026
Taxe Foncière Bâtie	31,12 %	31,12 %	10 117 000	4 211 807 €*
Taxe Foncière Non Bâtie	69,65 %	69,65 %	52 600	36 636 €

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15,56 %	15,56 %	505 500	78 656 €
Total	/	/	/	4 327 099 €

* incluant l'effet du coefficient correcteur d'un montant de 1 063 397 € visant à compenser la suppression de la taxe d'habitation

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du Code Général des Impôts,

VU l'article 109 de la loi de finances pour 2026, portant sur la compensation de la Taxe d'Habitation par un transfert de part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,

VU la délibération n°26-04-01-20 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

VU la délibération n°26-04-29-09 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 relative au vote du Budget Primitif Principal de la Ville de Hettange-Grande pour l'exercice 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE NE PAS MODIFIER** le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties qui demeure à 31,12 %,
- **DE NE PAS MODIFIER** le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties qui demeure à 69,65 %,
- **DE NE PAS MODIFIER** le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et les Logements Vacants qui demeure à 15,56 %,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_11-DE

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
28	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances					
Commission : Finances					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.2 Fiscalité					

Le secrétaire de séance
Valentine POLIMANN



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 057-215703232-20260429-26_04_29_11-DE